

2008/985 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE LOPEVI IMAGES POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE 52 MIN INTITULE «ANATOLIE, DIE MOI L'EUROPE» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la Société Lopévi Images, Cap Canal souhaite coproduire un film documentaire de 52 minutes intitulé «Anatolie, Die moi l'Europe». Cette réalisation est un travail participatif de la part des élèves du lycée de Die dans la Drôme. Youna, une élève non-voyante, part avec 85 de ses camarades latinistes du lycée de Die, à la découverte de l'Anatolie antique. Une réflexion sur les frontières mouvantes de l'Europe et une réflexion sur la démocratie et la citoyenneté de l'Antiquité à nos jours.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 116 525 euros HT.

Cap Canal contribuera en industrie à la production de l'œuvre audiovisuelle pour un montant de 12 750 euros net de taxes, c'est-à-dire en conseil, en développement et en prêt de matériel de tournage et de montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- la Société de production Lopévi Images, producteur délégué qui assume la responsabilité de la bonne fin de l'œuvre ;
- France Télévisions.»

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis émis par sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1 – La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Anatolie, Die moi l'Europe» est adoptée.

2 – La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Société Lopévi Images est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL